REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 Décembre 2023

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA VILLE DES LILAS

PRESENTS :
Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Lionel PRIMAULT Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Mathias GOLDBERG, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND, Frédérique SARRE, Bénédicte BARBET.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :
Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL par Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON par Sander CISINSKI, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Hélène BERTHOUMIEUX par Frédérique SARRE, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,
SECRETAIRE : Patrick CARROUER

CONSEIL MUNICIPAL 6 DECEMBRE 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,
Sur proposition de monsieur le Maire,

VU l'article L.2312-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L.1612-1 à 8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1er janvier 2023,
VU le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Ville des Lilas,
VU la Décision Modificative n°1,

VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide d'approuver les propositions de la décision modificative n°2 du budget principal 2023 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM2
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	174 792,00
75	Autres produits de gestion courante	265 000,00
Total des recettes de gestion courante		**439 792,00**
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises provisions semi budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement		**439 792,00**
042	Opérat° d'ordre entre sections	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		439 792,00
R002		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		**439 792,00**

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM2
011	Charges à caractère général	-
012	Charges de personnel, frais assimilés	480 000,00
014	Atténuation de produits	- 67 000,00
65	Autres charges de gestion courante	26 792,00
Total des dépenses de gestion courante		**439 792,00**
66	Charges Financières	
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**439 792,00**
023	Virement à la section d'investissement	-
042	Opérat° d'ordre entre sections	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		439 792,00
RAR		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		**439 792,00**

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM2
13	Subventions d'investissement reçues	
Total des recettes d'équipement		-
10	Dotations, fonds divers et réserves	258,47
Total des recettes financières		**258,47**
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement		**258,47**
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
TOTAL		**258,47**
R001		
RAR		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		**258,47**

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM2
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'investissement versées	-
21	Immobilisations corporelles	
	Total des opérations d'équipement	258,47
	Opération 109	650 000,00
	Opération 111	- 649 741,53
Total des dépenses d'équipement		**258,47**
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
020	Dépenses imprévues	
27	Autres Immobilisations financières	
Total des dépenses financières		-
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		**258,47**
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
TOTAL		**258,47**
D001		
RAR		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		**258,47**

ARTICLE 2 : Dit que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier principal de la Ville des Lilas et affichée en Mairie.

Délibération votée par trente-et-une voix en faveur, aucune voix contre et deux abstentions

Le Maire des Lilas

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Lionel BENHAROUS

Le secrétaire de Séance

Patrick CARROUER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20231206-D110-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le 13 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.